

AccounTech : l'accélérateur de startups Innest lance l'appel à candidatures de sa quatrième promotion

Innest, l'accélérateur de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France lance son appel à candidatures jusqu'au 16 janvier. L'objectif ? Accompagner les startups innovantes, engagées dans la transition digitale des métiers du chiffre et les membres de la profession.

Temps de lecture : minute

5 décembre 2022

La digitalisation touche tous les secteurs professionnels, dont le secteur comptable, qui depuis plusieurs années accomplit une véritable transformation pour adapter les nouveaux outils technologiques aux conditions d'exercice de leur métier. Si les solutions imaginées pour le secteur de la comptabilité doivent être conçues en étroite collaboration avec les professionnels, elles doivent coller au plus proche des besoins. A la fois ceux des professionnels mais aussi de ceux de leurs clients.

" L'environnement de travail, les processus métier, l'expérience collaborateur et celle des clients : c'est tout notre écosystème qui bénéficie des technologies numériques, de la dématérialisation et de l'automatisation des tâches. Au cœur de cette transformation digitale, Innest joue un rôle essentiel pour répondre à un double enjeu. D'un côté, les startups cherchent à percer le marché et peinent à obtenir des retours d'expérience des professionnels pour challenger leurs produits. De l'autre, les cabinets d'expertise comptable, ont du mal à identifier au sein

de l'écosystème des startups de l'AccounTech les solutions les plus pertinentes pour leur activité ", commente Virginie Roitman, présidente de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France et présidente de l'accélérateur.

Innest : une rencontre entre les innovants et les experts

Les startups sélectionnées pour intégrer la quatrième promotion (entre 3 et 5 places disponibles uniquement) suivront un programme d'accélération de 9 mois, allant d'avril à décembre 2023. Véritable rampe de lancement, Innest se définit comme un carrefour entre des solutions innovantes et les experts du terrain.

Pendant plusieurs mois, les lauréats profiteront des événements de l'Ordre des experts-comptables (Universités d'été, congrès, diffusion dans la revue professionnelle) et d'un accompagnement comprenant :

- Un groupe de bêta-testeurs attribué à chaque projet, qui challengera la solution,
- Un programme d'accélération à la croissance,
- Une immersion guidée de l'écosystème des experts-comptables, de son marché et de ses spécificités,
- Des ateliers sur-mesure pour se perfectionner à l'art du pitch et aux techniques de Growth Marketing & Acquisition.
- Des tests d'intrusion et des audits RGPD (important dans ce domaine qui manipule des données sensibles),
- Un mentor membre de l'Ordre des experts-comptables.

Quelles conditions pour participer ?

Pour participer, les candidats devront :

- Respecter les règles déontologiques de la profession.
- Impérativement développer des outils innovants au service de la transformation numérique d'une part, et de l'amélioration des performances des cabinets et de leurs clients, de l'autre.
- Disposer d'un siège social français.

L'appel à candidature se termine le 16 janvier 2023. Les résultats seront annoncés à la mi-février après un passage devant le jury d'experts le 6 février 2023, lors d'une soirée en présence de nombreux professionnels et investisseurs du secteur.

[Pour candidater, c'est ici.](#)

Article écrit par Maddyness avec Innest